

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Société Publique Locale Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Rapport spécial annuel - Année 2016**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.1524-3 du code général des collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte locales établissent un rapport spécial annuel sur les conditions de l'exercice des prérogatives de puissance publique pour le compte d'une collectivité ou d'un groupement.

Dans le cadre de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des Maraîchers, en date du 11 janvier 2010, la Société Publique Locale Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise a établi le rapport spécial des prérogatives de puissance publique exercées par le biais des procédures d'expropriations engagées sur l'année 2016, à la suite de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 8 août 2013.

Il est rappelé que la SPLAAD a engagé treize procédures d'expropriation devant le juge, qui a prononcé douze ordonnances d'expropriation les 30 juin ou 12 décembre 2014, un dossier ayant fait l'objet d'un

protocole d'accord suivi de la réalisation de la vente. Un désistement a donné lieu à la signature d'un traité d'adhésion et trois jugements n'ont pas fait l'objet d'appel.

Sur les huit procédures d'expropriation en cours sur l'année 2016, cinq jugements de première instance ont été confirmés par arrêts de la Cour d'Appel, deux dossiers ont été jugés et n'ont pas fait l'objet d'appel, et l'appel envisagé d'un jugement rendu en 2015 a été finalement abandonné par les expropriés.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique par la Société Publique Locale Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise pour le compte de la Ville au cours de l'année 2016, ci-annexé.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**